Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 16

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

soient remplacées par une proposition unique : les jeunes délinquants doivent être soumis à une juridiction spéciale. Le Congrès, a adopté la manière de voir de M. Mercier, avec une adjonction proposée par M. Duvillard, et ainsi conçue : « L'Ecole doit lutter avec énergie contre le mensonge. Les enfants reconnus moralement déficients doivent être soumis à un régime pédagogique spécial. Leur détermination relève du corps médical. »

C'est le tour de la seconde et dernière question, présentée par M. Juncker, inspecteur secondaire à Delémont. M. Brunot a développé des idées originales sur l'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire. A part une modification de forme purement rédactionnelle, le Congrès a ratifié les conclusions de M. Juncker. La journée officielle s'est ouverte par une admirable conférence de M. Brunot, professeur, de Paris, sur l'histoire de la grammaire et de la langue française.

Les affaires d'administration n'ont demandé que très peu de temps. MM. Guex, pour la partie rédactionnelle, et Perret, pour la situation financière, ont présenté des rapports sur l'*Educateur*. Avec enthousiasme il a été décidé que le prochain congrès aura lieu à Lausanne en 1914, en même temps que le cinquantenaire de la Pédagogique.

Au banquet de midi, M. Rosier, chef du Département de l'Instruction publique de Genève, a remercié très vivement Saint-Imier et le Comité sortant de charge pour l'aimable réception qu'ont trouvée les congressistes. Puis, passant à un autre sujet, l'honorable conseiller d'Etat s'est catégoriquement prononcé en faveur de l'augmentation de la subvention fédérale pour l'école primaire. On ne saurait jamais trop faire de sacrifices, s'ils sont bien compris, pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse suisse.

AVIS. — Au cours de Directeurs de chant, donné à Romont, les recueils d'accompagnement d'orgue pour l'édition vaticane ont été mis à la disposition des participants. L'un d'eux a disparu. L'organiste qui pourrait encore l'avoir à l'examen est prié d'en avertir le soussigné. Jos. Bovet, *prof.*